

Parc de la Ferme d'Antioche

Notice explicative

PROJET D'AMENAGEMENT DU PARC DE LA FERME D'ANTIOCHE

Nernier, le 24 novembre 2023

1. PREAMBULE

Le projet ci-joint est le résultat de la volonté du maire actuel de Nernier d'aménager cet espace emblématique du village historique de Nernier et du plaidoyer de l'Ordre des Architectes ; 'Habitats, villes et territoire, l'Architecture comme solution', qui propose s'occuper du cadre de vie des Français en renforçant les territoires pour permettre un développement et cadre de vie mieux équilibrée.

2. PROCESSUS

Il a été souhaité depuis le début du projet, que la consultation des habitants de Nernier soit la base du travail de l'architecte.

Une première présentation de l'analyse historique, paysagère et architecturale a été faite par l'architecte en réunion ouverte au public le 26 juin 2023. Cette présentation a porté sur le lieu du projet mais plus globalement sur le village entier, son histoire et son héritage pour une meilleure compréhension des enjeux du projet.

Suite à la cette présentation pour l'aménagement du parc de la ferme, les habitants de Nernier ont été invités à donner leurs avis et partager des propositions pendant les mois d'été.

En total il y a eu 36 propositions formelles, via le site dédié mis en place par la Mairie. Cela octroi une représentation non négligeable des habitants du village.

Avec ces propositions une deuxième réunion publique a été organisée le 22 septembre 2023. La base de cette séance ouverte a été le rapport d'analyse de toutes les propositions faites par les néroniens.

Le but de ce rapport, et de la présentation, n'a pas été de présenter une solution, un projet pour le parc, mais de faire une lecture, une analyse de toutes les propositions que les néroniens ont faites d'une manière ouverte et partagé.

L'analyse critique des présentations a porté sur les avantages et inconvénients de chaque proposition selon des critères techniques bien précis :

- Continuité historique
- Relation avec la ferme
- Intégration urbaine et paysagère
- Nature et développement durable
- Publique cible, interaction différentes générations, habitants et visiteurs
- Coûts de construction
- Coûts d'entretien

- Voisinage et possibles gênes
- Compatibilité des propositions

Appart les critères purement techniques, urbains, constructifs ou d'entretien, un certain nombre de craintes ont été évoqués par les habitants dans leurs propositions. Le projet cherche aussi répondre aux points suivants :

- Accès
- Accès ou non des chiens
- Interdiction ou non de tabac
- Limite et séparation parking, cacher le parking
- Adequation plantations aux nouvelles conditions climatiques
- Récupération eaux-pluviales
- Hauteur des plantations

Il paraît évident que le projet ainsi que la méthode de participation citoyenne a suscité un fort intérêt et acceptation de la part des habitants de Nernier. Cette méthode sera prolongée tout long du projet.

3. PROJET

Le projet cherche donc à répondre aux attentes et propositions des habitants dans une formalisation cohérente avec l'histoire et la réalité actuelle du lieu.

Suite aux demandes et type de propositions des habitants de Nernier, le projet a été élargis à au parc existant de la nouvelle capitainerie avec un soin spécial à la connexion de ces deux espaces publics.

Nous avons cherché à intégrer tous les éléments avec un impact minimum sur le terrain, l'environnement et perspectives historiques du village :

1. Cour de la ferme :

Remise en état de la cour existante de la ferme avec démolition d'appendis construit plus récemment et qui ne profite pas du tout au volume historique de la ferme.

Il s'agira d'un revêtement de sol en pavés à l'ancienne si possible ou terrain stabilisée en attendant.

2. Jardin de la ferme, réservoir d'eau de pluie :

Dégagement de tout construction et stationnement de voitures pour valoriser le volume unitaire de la ferme.

Il s'agira d'un espace engazonné et d'un réservoir d'eau de pluie pour l'entretien du parc.

3. Amphithéâtre :

Cet élément pourrait servir à gérer la différence de niveau entre le parc et la cour de la ferme. Cette cour se verrait élargie ce qui laisserait plus d'espace pour un futur aménagement de la ferme.

Les murs et arbres le long de la route seraient maintenus mais nous proposons la démolition de l'excroissance de la ferme à côté de l'escalier qui menait au logement.

4. Arborisation, zones d'ombre ; noyers, chênes, châtaigniers, etc. :

Pour pouvoir se reposer pendant la saison estivale, il sera nécessaire de planter des arbres un peu plus conséquents come des noyers ou d'autres arbres qui puissent procurer un ombrage suffisant et qu'ils tiendront aussi pendant la sécheresse sans arrosage.

5. Cheminement, parcours et bancs :

Le cheminement devra donner des possibilités de parcours plus ou moins longs accessibles aux personnes avec des mobilités réduites et serviront pour donner accès aux différentes zones du jardin et aideront aussi pour raccorder différentes zones du village.

Avec leur revêtement perméable, ces chemins serviront à récupérer les eaux de pluies pour pouvoir profiter d'un certain volume d'eau disponible pour le parc et ne pas utiliser de l'eau potable pour l'arrosage.

Des bancs seront disposés pour avoir des zones de repos et d'échange dans les parties ensoleillées et à l'ombre pour la période estivale.

6. Vergers, arbres fruitiers :

Il s'agirait des variantes des pommiers, poiriers et éventuellement des vignes en faisant attentions aux variantes d'arbres qui tiendront bien les nouvelles conditions climatiques.

Il sera nécessaire un entretien précis de la part de la municipalité ou des associations au moments clés de l'année pour avoir des arbres en bonne santé et qui n'accumulent pas des fruits en dégradation dans la zone dédiée.

7. Prairie :

Il nous semble que le fait que cette parcelle se trouve à l'entrée du village historique, ainsi que l'image qui perdure dans les photos et esprit de nos anciens, appelle à ne pas faire un espace trop travaillé dans son ensemble.

Le caractère unitaire de la grande parcelle verte à l'entrée du village pourrait être maintenue en faisant une grande partie de la parcelle avec une prairie fleurie le plus naturelle possible.

8. Végétation arbustive, vivace et fleurie :

Espace fleuri sans entretien sur le talus entre la route de et la grande zone engazonnée.

9. Sculpture existante :

Mise en valeur de la sculpture existante.

10. Fontaine d'eau potable :

Mise en place d'une fontaine d'eau potable à l'entrée du parc.

11. Espaces informatifs :

Panneaux et montages informatifs sur l'histoire, la flore et la faune locale à l'entrée du parc.

12. Stationnement vélos :

Mise en place des équipements pour l'stationnement des vélos.

13. Liaison arborée des deux parcs :

Le projet propose la plantation linéaire des arbres plus conséquents tout au long de la route d'accès au quai des dériveurs. Cela permettra de cadrer la perspective entre les deux parcs, l'accès et les habitations existantes.

14. Chemin piéton :

Il s'agit d'un cheminement de liaison entre les deux parcs le long de la route et du nouvel alignement d'arbres proposé en terrain stabilisée ou autre revêtement perméable.

15. Zone d'agrandissement du terrain de jeu :

Le terrain de jeu existant a été conçu pour des petits enfants. Il s'agirait d'une nouvelle zone de jeu pour des enfants plus grands, avec un tobogan au sol, un petit mur de grimpe et une zone de jeux en bois.

16. Terrain de jeu pour des petits enfants :

Zone de jeu existante et en parfait état qui ne nécessite pas à priori des travaux particuliers.

17. Haie vive :

Les travaux de la route pour accéder au quai ont laissé un rapport visuel un peu trop direct aux propriétés privées voisines. Il s'agirait de planter une haie vive tout au long des propriétés voisines.

18. Espaces de rencontre :

Espaces dédiés aux rencontres avec des tables et bancs pour des gouters ou des éventuels évènements publics, avec des tables de pingpong et terrain de pétanque.

19. Agrès sport :

Le projet propose de rajouter des barres de traction supplémentaires dans cette zone dédiée à l'activité physique.

20. Zone de dériveurs :

Il s'agit d'un petit aménagement paysager de la zone de stockage des dériveurs.